

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 132 du 08 décembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.- Cl. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. M.GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

Objet : Tableau des emplois – Création d'un poste à temps complet d'Assistant Socio-Educatif – Référent Emploi Insertion

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la convention d'objectifs signée avec le Conseil Départemental du Pas de Calais permettant d'assurer le suivi des parcours des bénéficiaires RSA du territoire.

Monsieur le Président précise que cette action se décline de deux façons sur le périmètre de l'intercommunalité en distinguant la situation des bénéficiaires RSA domiciliés à Bapaume pour lesquels l'élaboration et le suivi des contrats sont dévolus à un agent du CCAS de Bapaume dans le cadre d'une mutualisation de moyens et la situation des bénéficiaires domiciliés sur le reste du territoire pour lesquels le suivi est assuré jusqu'au 31 décembre 2016 par un agent mis à disposition par l'Association Artois Emploi Entreprise au titre d'une convention financière retraçant les flux financiers de cette opération.

Monsieur le Président indique que l'Association Artois Entreprise a décidé de restructurer sa présence territoriale en se recentrant sur ses missions premières au titre notamment du Plan Local d'Insertion (PLI) et de la Plateforme Emplois Mutations Economiques (PEME).

Monsieur le Président propose de reprendre au sein des services de l'intercommunalité la mission de suivi des dossiers RSA en créant un poste à temps complet d'assistant socio éducatif pour poursuivre la mission dévolue par le Département du Pas de Calais dans le cadre de la convention d'objectifs, d'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent par la voie contractuelle si aucun agent titulaire ne pouvait être recruté.

Monsieur le Président détaille les missions et activités qui seraient confiées à cet agent reprises dans la fiche de poste :

Missions :

Dans le cadre des politiques sociales partenariales contractualisées, sous la responsabilité du Chef de service Développement économique, emploi et insertion professionnelle, vous assurez l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans l'élaboration d'un parcours favorisant leur retour vers l'emploi ainsi que la gestion administrative et le suivi des dossiers de bénéficiaires du RSA :

- Accueillir, informer et orienter les demandeurs d'emploi et les publics en insertion
- Evaluer les situations individuelles
- Suivre le parcours individualisé de retour vers l'emploi
- Assurer la gestion des dossiers des personnes bénéficiant du RSA
- Participer à l'élaboration de la stratégie sociale de l'intercommunalité.

Activités :

- **Accueillir, informer et orienter les demandeurs d'emploi et les publics en insertion**
 - Accueillir et informer l'utilisateur sur l'environnement local et les dispositifs d'aide en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion
 - conduire des entretiens individuels
 - Orienter et signaler la personne auprès des services et des opérateurs compétents
- **Evaluer les situations individuelles :**
 - Appréhender objectivement la situation professionnelle et personnelle du demandeur
 - Réaliser le bilan des acquis personnels et individuels
 - Diagnostiquer les problèmes rencontrés par les usagers
 - Evaluer les écarts entre projet, situation du marché et profil du demandeur
- **Elaborer et suivre le parcours individualisé de retour vers l'emploi :**
 - Développer et entretenir des relations de confiance. Aider à la définition d'un projet d'insertion ou d'accès à l'emploi
 - Accompagner le demandeur dans l'appropriation de son projet (personnel et professionnel)
 - Favoriser une redynamisation et l'engagement dans une démarche de projet
 - Mobiliser les personnes ressources dans la construction du parcours
 - Mettre en place et suivre un système de tutorat et d'accompagnement
 - Etablir un bilan de parcours avec le bénéficiaire et les différents prestataires et opérateurs
 - Développer et animer la relation entre l'utilisateur et les acteurs socio-économiques :
 - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques, les personnes ressources et les réseaux d'aide
 - Favoriser les échanges professionnels et une approche pluridisciplinaire des problématiques d'insertion et d'emploi
 - Suivi des actions de formation conventionnées
 - Suivi administratif des dossiers

- **Gérer les dossiers des personnes bénéficiant du RSA :**

- Mise en œuvre des problématiques budgétaires, sociales, éducatives et sanitaires.

- **Participer à l'élaboration de la stratégie sociale du territoire :**

- Collaborer et réaliser différentes études sur les thèmes de l'action sociale visant à définir et à mettre en œuvre de nouvelles réponses (bourse aux vêtements, banque alimentaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017 un emploi permanent d'assistant socio éducatif (catégorie B) à temps complet relevant du cadre d'emplois d'assistant socio éducatif ;
- d'approuver la proposition de rémunération de l'agent calculée par référence à la grille du grade de recrutement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;
- de procéder aux mesures de publicité liées à la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cet emploi dans le cadre des budgets de la collectivité ;
- de modifier le tableau des emplois en conséquence pour intégrer ce nouvel emploi ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 8 décembre 2016 et transmission
en Préfecture le 8 décembre 2016*

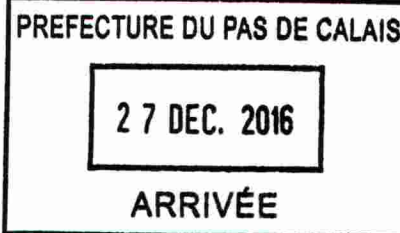
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président

Jean-Jacques COTTEL



2016- 132 - 8/12/2016

Tableau des Emplois –

Création d'un poste à temps complet

d'Assistant Socio Educatif (Catégorie B).